

La diffusion et la commercialisation de la musique enregistrée

Du 06 au 07 février 2023

14 heures - 2 jours

9h30 > 13h00 et 14h00 > 17h30

350 € / stagiaire - Formation éligible au CPF

À Trempo - 6 bd Léon Bureau 44200 NANTES

Contact : Tél : 02 40 46 66 33 - sandrine@trempo.com - www.trempo.com

Public / Prérequis

Musicien-ne, porteur-euse de projets, développeur-euse d'artistes.

Aptitudes

Capacité d'écoute, d'analyse et de travail en groupe.

Objectifs

- Comprendre l'organigramme d'une production, les différents acteur-rices.
- Identifier les majors et les labels.
- Identifier les sociétés civiles, les organismes professionnels liés à la musique enregistrée.
- Identifier les processus de fabrication, de distribution et d'édition.
- Identifier les contrats du disque.
- Identifier la distribution, les agrégateurs, les licences libres, les réseaux sociaux, le streaming et la monétisation des contenus.

Méthodes

Alternance d'apports théoriques, méthodologiques, d'exercices pratiques et de mises en situation.

Modalités d'évaluation

Questionnaire à choix multiples.

Compétences

À l'issue de la formation le-la stagiaire sera capable de :

- Identifier les différents éléments et étapes de la production physique ou numérique d'une œuvre musicale enregistrée.

Intervenante

Chloé NATAF : responsable de l'entrepreneuriat culturel à Trempo.

Informations complémentaires

Ce module de formation fait partie du parcours de formation intitulé « Concevoir et développer des projets artistiques musicaux dans le secteur des musiques actuelles » (bloc de compétences 1 du titre de Musicien·ne des Musiques Actuelles) ».

Accessibilité

L'ensemble de nos locaux est accessible aux personnes à mobilité réduite. Pour les autres types de handicap (sensoriel, psychique, déficience intellectuelle ou cognitive) un entretien préalable sera réalisé avec le référent handicap de Trempo afin de vérifier l'adéquation entre le handicap et le projet de formation.

Contact du référent handicap : typhaine@trempo.com